## République Française Département de la Haute-Vienne

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du: 27 Mars 2024

Délibération N° 2023 - 980 portant sur : Vote du Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur ROLLAND Jean

## Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

#### Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, ROLLAND Jean.

#### Représentés:

LE GRAND Yannick, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard RAFFIER Françoise, pouvoir à Madame BOURLIATAUD Isabelle.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	7
Contre	4
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité 7 pour et 4 contre : Madame BOURLIATAUD Isabelle, Madame COTTON Dominique, Madame CLAIRE Mélissa et Madame RAFFIER Françoise, via le pouvoir donné à Madame BOURLIATAUD Isabelle :

#### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 912 910.24€

Dépenses et recettes d'investissement : 143 994.87 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	912 910.24€	912 910.24€
Section d'investissement	143 994.87 €	143 994.87 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 Mars 2024,

### Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme présenté ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Fait à La Croisille S/Briance le 27 Mars 2024.

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



# République Française Département de la Haute-Vienne

Envoyé en préfecture le 30/03/2024
Reçu en préfecture le 30/03/2024
Publié le JUJUSTE DE 10: 087-218705101-20240327-2024981-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du: 27 Mars 2024

Délibération N° 2024 - 981 portant sur : Vote au passage au CFU à compter du 01/01/2024 M57.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 15 Mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur ROLLAND Jean

#### Mesdames

BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, CLAIRE Mélissa, COTTON Dominique, GIBORY Brigitte, RAFFIER Françoise.

## Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, FRACHET Lucien, ROLLAND Jean.

#### Représentés:

LE GRAND Yannick, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard RAFFIER Françoise, pouvoir à Madame BOURLIATAUD Isabelle.

Membres	11
Présents	9
Représenté	2
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Envoyé en préfecture le 30/03/2024

Reçu en préfecture le 30/03/2024

Publié le

ID: 087-218705101-20240327-2024981-DE

Après proposition de Mme GRIVOT, conseillère aux décideurs locaux du centre des Finances de Saint-Léonard de Noblat pour le passage au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au compte financier unique, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à cette requête.

Fait à La Croisille S/Briance le 27 Mars 2024.

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE

